



Choc anaphylactique bloc operatoire

Par **Jeanbo**, le **21/03/2019** à **14:52**

Bonjour,

Je sollicite votre aide j'ai eu un choc anaphylactique du a une anesthesie générale au Curare en bloc opératoire, l'opération a été annulé.

Lors du rdv avant opération avec l'anesthésiste j'ai eu un interrogatoire avec des simples question sans plus, l'allergie n'était pas connu.

Ayant passé plus de 12 jours dans le coma, je me retrouve avec une facture de 1000,00 euros.

Ma question est qui doit payé cette facture ?

Par **youris**, le **21/03/2019** à **17:54**

bonjour,

vous n'avez pas de couverture maladie ?

à quoi correspond cette facture de 1000 €, aux frais de séjour ?

salutations

Par **Jeanbo**, le **21/03/2019** à **20:19**

Excusez moi c'est une facture de 10000,00€ oui pour les frais d'hospitalisation en réanimation.

Je suis au régime du rsi étant artisan, j'ai une mutuelle

Par **youris**, le **22/03/2019** à **10:18**

et pourquoi, cette dépense n'est-elle pas pris en charge par votre assurance maladie et

mutuelle ?